



Mémorandum

de la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – JUIN 2010

A. Introduction et présentation de la CNAPD

La crise politique que la Belgique doit affronter aujourd’hui nous entraîne dans des élections anticipées, précipitées.

Il peut paraître anachronique de ne pas en parler. Pourtant, le climat délétère dans lequel ces élections doivent se dérouler ne peut servir d’alibi pour obstruer les vrais débats de fond que nous voulons voir porter sur la place publique, et défendre par nos représentants.

2010 est une année cruciale pour beaucoup des thèmes portés par la CNAPD et ses associations membres. Personne ne peut se permettre d’avoir un pays affaibli, de moins en moins crédible. On a beau entendre dire que ce n’est la faute de personne, que cette crise n’est voulue par personne ; il n’empêche qu’elle est bien là... et qu’elle dure.

La législature qui débutera le 13 juin prochain durera-t-elle quatre ans ? Nous l’espérons ardemment tant les défis à relever sont nombreux.

La Coordination Nationale d’Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) est une coordination de 48 associations progressistes qui a pour but la sensibilisation de l’opinion publique, des organisations de jeunesse et d’éducation permanente afin de les mobiliser contre la guerre, pour la sécurité et la coopération internationale, la libération et le développement des peuples, pour la démocratie, contre les exclusions et les inégalités.

Dans ce cadre, elle profite des échéances politiques afin de faire entendre à ses représentants, les revendications dans les matières où elle est active.

Pour plus de clarté, ces revendications sont présentées sous deux volets distincts: un volet touchant aux questions de paix, de prévention des conflits et de désarmement ; et un volet touchant directement aux inégalités sociales, à la participation citoyenne, au débat démocratique. Un ensemble de thèmes portés par la CNAPD et ses associations membres, aspirant toutes à une société plus juste, plus équitable, plus pacifique. En un mot plus durable.

B. Les questions de paix et de politique internationale

La Belgique prendra la présidence tournante du Conseil de l’Union européenne au début du mois de Juillet. Cette occasion ne se présentera désormais plus qu’une fois par décennie.

Il y a fort à parier que nous n’ayons pas de gouvernement formé pour cette date. Ce sera donc un gouvernement affaibli, peu légitime qui débutera celle-ci en expédiant ces « affaires courantes » que semblent

être l'Europe et son fonctionnement.

La CNAPD et ses associations membres continuent néanmoins d'espérer voir une présidence belge forte et volontariste dès que le nouveau gouvernement sera sur pied. Il en va de même pour tous les dossiers internationaux que cette année et la législature qui arrive auront à affronter.

Nous vous enjoignons à cet effet à prendre connaissance du mémorandum de la CNAPD pour la présidence belge de l'Union Européenne.

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui se caractérise en effet par une multipolarisation accrue. Celle-ci fait référence à la multiplication des puissances économiques actuelles, avérées ou montantes, faisant évoluer la logique qui prévalait avant 1990 d'une opposition bipolaire entre États-Unis et URSS.

Ces nouvelles puissances économiques peuvent déboucher sur des nouvelles puissances stratégiques et politiques marquant le désir de se positionner comme pivots au sein d'un système mondial de plus en plus interdépendant. Comme l'analyse Zaki Laïdi¹, nous avons pu croire que les processus de mondialisation éroderaient les politiques de puissance. Or, il est fort possible que l'ordre mondial du XXIe siècle soit marqué par le retour des puissances nationales, nullement incompatibles avec les dynamiques d'interdépendance.

Dans ce schéma, chaque pays doit pousser et souligner les politiques de dialogue et de rapprochement plutôt que de confrontation. En se basant sur le modèle européen, la Belgique doit pouvoir porter d'une voix forte sur la scène internationale, le modèle multilatéraliste des relations interétatiques régies par le droit et non par la force.

Cette « gouvernance par les normes » nécessite la mise en place de règles stables et souscrites par le plus grand nombre et dont l'application doit être garantie par des institutions dotées d'un pouvoir de régulation et, le cas échéant, de coercition.

Cette vision n'est ni idéaliste ni utopiste. Elle est courageuse et durable. C'est la seule vision sérieusement viable sur le long terme : la politique de confrontation finira toujours par se retourner contre ceux qui l'emploient.

¹ LAIDI, Z. , *La question multipolaire*, les Études du CERI, septembre 2003 : <http://www.ceri-sciencespo.com/archive/sept03/artzl.pdf>

Partant de ce constat, la CNAPD et ses associations membres soulignent et revendentiquent les positions suivantes :

1. De l'OTAN

→ Le sommet de Lisbonne, qui aura lieu au mois de novembre de cette année, verra la refondation du **concept stratégique de l'OTAN**. Celui-ci présente la nature et l'objectif immuables de l'OTAN ainsi que ses tâches fondamentales de sécurité et fournit des orientations pour la poursuite de l'adaptation des forces militaires de l'OTAN. Or, Ce sont des questions fondamentales pour une politique de sécurité et de paix cohérente de la Belgique. Les programmes électoraux des partis démocratiques ne peuvent pas ignorer une prise de position et l'exigence d'un débat parlementaire sur ce Nouveau Concept Stratégique. Les rares communications officielles sur le sujet sont inquiétantes. D'une part, la **dissuasion nucléaire** continue d'être la clé de voûte de la politique de sécurisation otanienne et le socle stratégique d'appui à la non-prolifération. N'est-il pas hypocrite de demander aux autres ce que l'on ne fait pas soi-même? La CNAPD demande donc à ses futurs représentants de continuer à soutenir le dialogue multilatéral en vue du désarmement nucléaire.

La Belgique doit ainsi continuer d'insister sur le **démantèlement de toutes les armes tactiques** de son territoire et, partant, du territoire européen.

D'autre part, l'OTAN veut également profiter de l'occasion de la refondation de son concept stratégique pour renforcer le **système de financements communs** : cette proposition de renforcement du «pot commun» de l'OTAN remplacerait les contributions «à la carte». Désormais, même si un pays membre de l'Alliance veut se désolidariser d'une action, il y contribuera tout de même financièrement. Nous demandons à la Belgique de **s'opposer fermement à tout financement commun qui contournerait un accord politique de la Belgique sur chaque dossier de l'Alliance**.

A ce sujet également, la CNAPD et ses associations membres demande un réel débat démocratique et transparent au sujet de la **décision de prolonger la présence des troupes belges en Afghanistan**. La participation de la Belgique y est en effet passée de 150 soldats pour surveiller l'aéroport de Kaboul en 2003, à 626 + 6 avions de combat F-16 et ce pour un coût de 109 millions d'euros en 2010. Il est à tout le moins étonnant de constater que ce sujet a notamment fait tomber le gouvernement hollandais alors qu'en Belgique, rien ou presque n'a filtré d'une décision aussi cruciale.

Plus largement, la CNAPD réitère ses revendications par rapport à l'OTAN² :

- 1 - Respect strict de la Charte des Nations Unies et du Droit international, notamment en exigeant un mandat explicite du Conseil de Sécurité pour tout emploi de la force;
- 2 - Refus de l'élargissement de l'OTAN et de la présence de l'OTAN hors de sa zone. Arrêt de la politique de partenariats;
- 3 - Désarmement nucléaire total de l'Union Européenne. Retrait immédiat des bombes de Kleine Brogel et refus du bouclier anti-missiles (américain ou otanien);
- 4 - Contrôle démocratique véritable sur toute décision de l'OTAN et sur la politique de défense de l'Union Européenne. Pas d'augmentation des budgets militaires et étanchéité des postes budgétaires. Arrêt des investissements de recherche en armement;
- 5 - Lancement d'un débat de fond sur la neutralisation progressive de l'Union européenne dans la perspective d'une dissolution de l'OTAN;

2. De l'ONU et du multilatéralisme

→ Appui du rôle et des missions de l'**ONU**: la Belgique doit appuyer et souligner le rôle **multilatéral** de l'ONU et privilégier le rôle de cette institution dans **le règlement civil des conflits**. La Belgique doit appuyer les mécanismes d'extension et de généralisation du **droit international** dont l'ONU se veut l'amorce et la garante. Ce soutien au multilatéralisme doit également passer par l'appui au travail et au développement du **Tribunal Pénal International** ainsi qu'à toute entreprise de développement d'un système juridique international dépassant les souverainetés et les particularismes.

→ En Juillet de cette année, un sommet de l'ONU sera organisé en vue de l'édification d'un **Traité international sur le commerce des armes (Arms Trade Treaty)**. Nous demandons à nos représentants de jouer un rôle central, comme ce fut le cas notamment dans le dossier des armes à sous-munitions, afin qu'un code juridiquement contraignant soit établi pour contrôler ce commerce meurtrier, qui alimente nombreux de conflits sur la surface du globe.

² Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD), *L'OTAN : du bouclier à l'épée – Plaidoyer sur l'avenir de l'OTAN*, Bruxelles, Février, 2009.

http://www.cnapd.be/uploads/pdf/200901/brochure_plaidoyer OTAN.pdf

3. De l'évolution de l'Union Européenne

Les États-membres doivent constamment avoir à l'esprit le contexte dans lequel le projet est né. Le « plus jamais ça » doit présider à toute politique européenne en matière de politique internationale. Nous demandons à la Belgique de **promouvoir l'Union Européenne comme acteur de paix** et ne pas se laisser aller dans des déclarations faciles et présomptueuses sur la nécessité de la puissance pour la puissance.

Dans la construction d'une paix durable, certains analystes et politiques, partant du constat que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles, en ont conclu qu'il fallait, si besoin en était, « imposer la démocratie » par la force pour parvenir à la paix. **La démocratie ne s'impose pas de l'extérieur.** Elle doit être un mouvement qui se construit de l'intérieur.

4. Du terrorisme

Nous demandons à la Belgique de travailler davantage sur les causes de ce phénomène hétéroclite; en évitant les amalgames. La CNAPD rappelle à ce sujet qu'aucune définition juridique du terrorisme n'existe et qu'un cadre juridique clair est un prérequis indispensable à toute forme de lutte. Nous sommes contre la notion de « guerre contre le terrorisme » : les **réponses au terrorisme doivent être avant tout politiques et préventives** (au sens civil du terme). La « lutte contre le terrorisme » ne peut en aucun cas se départir du respect de la Charte des droits de l'Homme (sur le territoire de l'Union européenne comme sur la scène internationale).

5. Du contrôle parlementaire

Refus de toute augmentation du budget militaire et instauration d'un vrai débat sur l'allocation du budget. Trop d'opacité, en effet, prévaut sur l'utilisation du budget alloué. Nous demandons que les différents postes destinataires de ce budget soient clairement présentés et qu'un réel débat démocratique soit instauré. Les causes de l'insécurité internationale sont à rechercher avant tout dans la pauvreté et le sous-développement. Travailler à réduire le fossé existant entre les acteurs internationaux conduira à une plus grande sécurité. Ces causes doivent constituer les premiers objectifs d'augmentation de budget et éviteront in fine toute nécessité d'augmentation des budgets militaires.

 **Le débat parlementaire doit être valorisé pour toute question de défense.** Bien trop souvent en effet, que ce soit dans les décisions de l'OTAN ou même dans certaines décisions nationales, le débat parlementaire est au mieux léger, au pire et bien souvent outrepassé³. La politique étrangère et la politique de défense, plus encore que les politiques intérieures, sont traditionnellement les « chasses gardées » du gouvernement.

Alors qu'un excellent travail de réflexion et de consultation de la société civile est mené par le Parlement, les recommandations de ce dernier restent trop souvent lettre morte.

 Partant de ce constat d'un manque de transparence et de la nécessité du contrôle démocratique, la CNAPD s'inquiète de la **procédure d'octroi des licences pour l'exportation d'armes par le pouvoir fédéral et demande instamment que la transparence soit établie dans le processus en question**. Cette transparence doit passer par la publicité de la composition des membres de la Commission en charge des licences ainsi que par la publication régulière, systématique et dans un délai raisonnable des travaux de ladite commission.

La CNAPD et ses associations membres veulent insister de manière plus globale sur le fait qu'**une paix juste et durable** nécessite un meilleur équilibre mondial :

 **Les termes de l'échange économique doivent être plus justes** : le commerce inégal entre deux pays peut conduire à une augmentation des conflits. Il faut donc favoriser un commerce équitable. Rappelons-le, la pauvreté et l'inégalité sont présentées par l'ONU comme les causes essentielles de l'instabilité et des conflits. La première tâche des politiques est de viser à réduire ce fossé grandissant entre les différentes parties du monde.

 La pression grandissante sur les ressources non renouvelables est – et sera – source de tensions croissantes. Il y a une **nécessité de répartition équitable des ressources et multiplication des sources d'approvisionnement en énergie et recherche sur les énergies renouvelables**. L'on songe bien entendu au pétrole et au gaz mais aussi, plus grave encore, à l'eau.

 **Un véritable débat public et citoyen** doit être mené et

³Rappelons-le encore une fois, ce point fait notamment écho de la décision de prolonger la présence des troupes belges en Afghanistan.

organisé **sur une gestion multilatérale des enjeux globaux**, qui ne se limite pas à une simple « gouvernance » mondiale, **et sur les modalités concrètes du maintien d'un contrôle démocratique sur les enjeux globaux**. En effet, si certaines questions doivent être traitées à un niveau global (environnement, biens publics mondiaux, terrorisme,...), cet éloignement de la décision risque bien de se faire au détriment de la transparence et du contrôle démocratique qui s'imposent.

→ Nous soutenons également un **renforcement de la coopération au développement** (jusqu'à au moins 0,7% du PIB). Ce renforcement doit être réel. Nous ne pouvons accepter de voir ce poste budgétaire gonflé par des opérations comptables provenant de sources irrelevantes pour le sujet.

→ Nous réaffirmons le **droit des peuples à l'autodétermination** (cfr *Charte des Nations Unies* et *Résolution 2625 de l'AG de l'ONU*), notre opposition à toute occupation, le **droit à la résistance** (dans les limites reconnues par le droit international), notamment du peuple palestinien et du peuple sahraoui.

→ Toute réflexion sur l'emploi de la force doit également intégrer les conséquences humaines et environnementales. Les guerres sont responsables de millions de morts (6 millions au Congo), de souffrances énormes (blessés, syndromes post traumatiques), d'effets secondaires des armes utilisées (radiations alpha de l'uranium appauvri, explosions de sous munitions, effets mal connus des nouvelles armes), de destruction des infrastructures de base (eau, égouts, agriculture, structures sanitaires...).

C. Les questions de citoyenneté et de participation démocratique

La démocratie est parfaitement institutionnalisée quand trois éléments sont agencés :

- * l'autonomie politique des citoyens (garantie par sa participation) ;
- * l'autonomie privée des individus (et donc, l'existence d'une sphère privée propre à chaque individu protégée de toute immixtion de l'État) ;
- * et, entre l'État et la société, une sphère qui permet la médiation entre les deux : ce qu'un auteur comme Jürgen Habermas appelle « l'espace public ».

Ces trois sphères sont constitutives de la vie politique de chaque société. Or, pour en assurer le fonctionnement adéquat, tous les

citoyens doivent se comprendre comme les membres libres et égaux d'une communauté de coopération autogérée.

La communauté dont nous parlons ici ne renvoie pas à la conception d'un groupe fermé qui se comprendrait comme le fruit d'une histoire partagée, charriant un certain nombre de valeurs communes et exclusives⁴. La communauté politique est basée sur des valeurs juridiques universelles et inclusives dont les droits de l'Homme constituent l'expression la plus aboutie.

Il revient à l'État de promouvoir cette vision de la communauté politique ainsi que de mettre sur pied les conditions minimales nécessaires pour que chacun puisse se percevoir comme un membre « libre et égal ». Il s'agit de favoriser une participation égale de chacun à la vie en société plutôt que l'homogénéité des comportements.

Nous ne relèverons le défi de la société multiculturelle qu'en favorisant une société respectueuse des droits de chacun. Voilà la seule réponse viable et de long terme que nous pouvons apporter afin de pallier au délitement du lien social et au manque de sécurité ressenti.

Partant de ce constat, la CNAPP et ses associations membres soulignent et revendiquent les positions suivantes :



En matière de migration et d'asile, les politiques européennes et belges sont de plus en plus répressives (dissuasion des candidats à l'immigration, contrôles renforcés aux frontières, enfermement et éloignement, développement des capacités de l'agence Frontex). Ces mesures et le discours qui les accompagnent contribuent à répandre des valeurs négatives (égoïsme, xénophobie). Ces politiques appuient et renforcent la stigmatisation des citoyens d'origine étrangère et participent donc aux ruptures, réelles ou ressenties, entre les différentes communautés.

La CNAPD demande à ses futurs représentants de mettre un frein à ces politiques en total désaccord avec la réalité sociale qui prévaut sur la scène internationale qui voit nos sociétés de plus en plus interdépendantes. Vu en effet l'évolution des échanges et l'interconnexion croissante de nos sociétés, la société multiculturelle est une réalité et est appelée à se développer davantage.

Dès lors, l'enjeu primordial consiste à **renforcer le contact avec tous les citoyens ; les reconnaître comme interlocuteurs et encourager leur participation dans la gestion de la cité** en organisant davantage de rencontres et de débats dans les quartiers ; en leur donnant les moyens de leur action plutôt que de stigmatiser la ghettoïsation. Celle-ci ne peut être combattue par des politiques répressives mais bien par le dialogue et le rapprochement de tous.

⁴ Si d'aventure c'était le cas, cette vision serait en total anachronisme avec les processus d'ouverture des frontières à l'œuvre de facto aujourd'hui.

→ Nous demandons à nos représentants de **maintenir fermement le cordon sanitaire autour des partis d'extrême droite**. Leurs discours participent d'une vision tronquée de la société. L'analyse qu'ils en font et les solutions qu'ils préconisent sont simplistes, erronées et outrageantes.

Nous demandons également à nos représentants qu'il en soit de même du côté flamand.

→ **Rendre plus systématique le recours et l'application des lois tendant à réprimer le racisme et les discriminations.** L'accès à la justice doit être facilité, notamment en développant les structures d'aide aux victimes et en accroissant les campagnes destinées à les orienter ; concernant la preuve des discriminations : maintenir et garantir le principe de l'allègement de la charge de la preuve, notamment au moyen du test de situation, en lui donnant un maximum de flexibilité, en le rendant facile à utiliser pour les personnes qui s'estiment victimes de discrimination et en le balisant par une méthodologie garantissant le respect des droits de toutes les parties. Nous demandons également à maintenir des sanctions pénales pour les actes inspirés par la haine raciale et pour les discriminations directes et indirectes qui représentent un caractère intentionnel ainsi que pour l'injonction de discriminer et le harcèlement.

→ **Renforcer et stimuler l'éducation antiraciste** à tous les niveaux, et en premier à l'école, notamment en soutenant les initiatives de collaboration avec les associations spécialisées dans ce domaine.

→ La CNAPD rappelle à ses futurs représentants que la notion de citoyenneté est toujours liée à la question de la nationalité, à l'exception du droit de vote aux élections communales. Le contexte multiculturel de nos sociétés et leur imbrication de plus en plus prononcée, commande un dépassement de ce lien. La CNAPD demande **d'appuyer la conception progressiste d'une citoyenneté basée sur la résidence.**

Nous rappelons d'ailleurs à nos lecteurs que le droit de vote constitue un droit fondamental, repris dans la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* en son article 21 (qui réserve la garantie, pour tout individu, de prendre part à la direction des affaires publiques).

Étendre le droit de vote et d'éligibilité à tout individu résident permet à chacun de se sentir concerné par les politiques publiques et participerait d'un sentiment d'appartenance plus grand au corps social et d'une réalisation de son identité plus profonde.

En 2006, la Belgique a accordé le droit de vote aux ressortissants étrangers non européens pour les élections communales. Si cette loi constitue une avancée certaine qu'il faut souligner, elle engage néanmoins deux formes de discrimination. La première est celle de n'avoir pas accordé simultanément le droit d'éligibilité. Ce déni constitue d'ailleurs une violation de l'article 5, paragraphe c de la *Convention de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales*⁵ qui interdit précisément la distinction fondée sur la nationalité dans la gestion des affaires publiques. En outre, cette discrimination a été renforcée en conditionnant la participation au vote à plusieurs démarches administratives lourdes qui restreignent fortement ce droit. Cette illégalité et cette lourdeur administrative, contribuant à construire une citoyenneté de seconde zone, doivent être abandonnées. Il ne doit exister qu'une seule forme de citoyenneté ; sans exceptions.

La CNAPD et ses associations membres demandent également à ses futurs représentants d'étendre le droit de vote et d'éligibilité aux autres niveaux de pouvoir.

→ La CNAPD rappelle que la démocratie est un processus et un mode de vie qui nécessite une revalorisation continue. Une égalitarisation sans cesse plus poussée des conditions entraînera une participation accrue de l'ensemble des citoyens – et plus seulement des plus nantis. Chacun pouvant reconnaître alors dans l'autre, un interlocuteur digne et respectable.



Article 5 : « Conformément aux obligations fondamentales énoncées à l'article 2 de la présente **Convention**, les États parties s'engagent à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toute ses formes et à garantir le droit de chacun à l'égalité devant la loi sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique, notamment dans la jouissance des droits suivants : (...) c) Droits politiques, notamment droit de participer aux élections - de voter et d'être candidat - selon le système du suffrage universel et égal, droit de prendre part au gouvernement ainsi qu'à la direction des affaires publiques, à tous les échelons, et droit d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques ». Source : http://www.aidh.org/Racisme/T_Discrim_02.htm

10 Revendications de la CNAPD dans le cadre des élections législatives anticipées du 13 Juin 2010

- 1** - Prendre une position volontariste lors de **la refondation du concept stratégique de l'OTAN**. Y plaider pour l'abandon de la stratégie de dissuasion nucléaire, pour que l'Europe devienne une zone sans armes nucléaires, pour le démantèlement des armes tactiques du territoire belge, contre un système de financement commun ;
- 2** - Appuyer **le rôle multilatéraliste de l'ONU**. S'y inscrire comme défenseur du règlement civil des conflits. œuvrer pour le développement institutionnel du Tribunal Pénal International et de tout mécanisme juridique international ;
- 3** - Promouvoir **l'Union Européenne comme acteur de paix**. Valoriser et étendre la coopération et le dialogue multilatéral de l'Union Européenne. Ne pas se laisser entraîner par des politiques de puissance contre-productives;
- 4** - œuvrer à une codification juridique **du phénomène terroriste**. Privilégier les réponses politiques et diplomatiques en la matière et respecter les droits de l'Homme dans la « lutte contre le terrorisme »;
- 5** - **Valoriser et étendre le débat démocratique** sur les questions de défense et de politique internationale. Nous pensons notamment – mais pas seulement – au rôle belge dans l'OTAN, à la prolongation de la présence des troupes belges en Afghanistan, à l'octroi des licences d'exportation des armes qui sont encore exportées par le Fédéral, à l'allocation du budget de la Défense.
- 6** - œuvrer à une **plus grande équité dans les termes des échanges économiques mondiaux**. Participer à la réduction du fossé entre pays pauvres et pays riches, seule solution viable pour une perspective de paix à long terme.
- 7** - Rendre plus systématique le recours et l'application des **lois tendant à réprimer le racisme et les discriminations**. Renforcer l'éducation antiraciste et maintenir fermement le cordon sanitaire autour des partis d'extrême droite.
- 8** - œuvrer pour l'acceptation de notre réalité sociale : celle d'une **société multiculturelle**. Assouplir les conditions d'émigration et d'accueil des réfugiés.
- 9** - Appuyer la conception de la **citoyenneté basée sur la résidence** et non plus sur la nationalité. œuvrer donc à **l'extension du droit de vote et d'éligibilité à tous résidents**.
- 10** - Améliorer et favoriser le travail des **associations de terrain** qui participent au renforcement du lien social. La « ghettoïsation » tant décriée ne peut être combattue par des politiques répressives mais bien par le dialogue et le rapprochement de tous.

